COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 NOVEMBRE 2020

Le jeudi 5 novembre 2020 à 20h09, le Conseil Municipal, convoqué le 19 octobre 2020, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Madame Yolande LETORT, Maire.

Membres présents : Mesdames AUZANNET Maya, CANTIN Sandrine, CONNEFROY Céline, HUCLEUX Marjolaine, ROLLIN Océane, ROULLEAU Marilyne, Messieurs BRAJOU Olivier, GHEDJATI Mickaël, MERCIER Claude, NORBERT Pascal, OURY Denis, REBIFFE Thibaut.
Absents représentés : Messieurs LE CORRE Florent pouvoir à Mme LETORT Yolande et LUCAS Sébastien pouvoir à M. REBIFFE Thibaut.
Absentes excusées: Mesdames CAILLEAUX Martine et DURAND Maud, Ms. REBIFFE François-Arnaud et DESPREZ François.
Secrétaire de séance : Mme CANTIN Sandrine

- :- :-- :-

ORDRE DU JOUR

1. **APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 SEPTEMBRE 2020**

2. **ENVIRONNEMENT**
   - Démarche environnementale – Certificat d'Economie d'Energie (CEE)

3. **FINANCES**
   - Point financier

4. **RESSOURCES HUMAINES**
   - Synthèse du bilan social 2019
   - Départ de l'agent communal – modification du tableau des emplois – création d'un poste d'adjoint technique.

5. **INFORMATIONS**
   - ~~Organisation du 11 novembre~~ (ANNULE)
   - Noël du 3ème âge (+ de 70 ans)
   - Lancement de la campagne de Recensement 2021

6. **QUESTIONS DIVERSES**

- :

1. VALIDATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 SEPTEMBRE 2020

Après lecture du précédent compte-rendu, **à l'UNANIMITE** le Conseil Municipal approuve le compte-rendu de la précédente séance, adressé par mail le 19 octobre.

2. ENVIRONNEMENT

DEMARCHE ENVIRONNEMENTALE – CERTIFICAT D'ECONOMIE D'ENERGIE

Mme le Maire informe que lors de la 1ère conférence des Maires, tenue le 5 octobre, la CCCB a fait part des principales aides publiques pour les communes.
Dans ces aides, il existe notamment les Certificats d'Economie d'Energie (CEE) avec la société PME (Penser Mieux l'Energie).

A ce titre et dans la continuité des actions initiées en 2018 et 2019 par la Communauté de Communes Cœur de Beauce pour réduire les consommations d'énergie sur les bâtiments publics, la CCCB a signé une nouvelle convention de partenariat avec la société PME afin de valoriser aux mieux les certificats d'économie d'énergie (CEE).

Les communes sont éligibles à ce dispositif de valorisation des CEE dès lors qu'elles réalisent, avant le 31/12/2021, des travaux notamment sur :

- l'isolation : comble de toiture, planchers bas, réseau hydraulique ou eau chaude sanitaire, point singulier d'un réseau de chaleur.
- L'éclairage public : Système de régulation de tension en éclairage extérieur, Système de maîtrise de la puissance réactive en éclairage extérieur, Système de variation de puissance en éclairage extérieur, Rénovation, d'éclairage extérieur, Horloge astronomique pour l'éclairage extérieur (120 €/horloge).
- Les systèmes de chauffage : PAC air/air ou air/eau ; chaudière HPE, PAC collective à absorption de type Air/eau ou Eau/eau, Chaudière biomasse individuelle….
- les remplacements des menuiseries : fenêtres ou portes fenêtre complètes avec vitrage isolant.

Après analyse, des critères, il se trouve que la Mairie pourrait bénéficier d'une aide pour les travaux suivants :

- **Pose de robinets thermostatiques** sur les 30 radiateurs (Mairie, salle « Delair » et appartement),
- **Changement de la chaudière** à fioul (âgée de 25 ans).
- **Isolation des combles perdus**, par projection d'isolant sur 34 cm au sol.

Les travaux d'isolation des combles perdus peuvent bénéficier d'un financement à 100 % dans le cadre des CEE sous réserve de vérification des critères d'éligibilité par PME (surface suffisante…)

A ce jour, Mme le maire a obtenu deux devis : *(transmis à la CCCB pour connaître si la Mairie est éligible.)*

. Pour la pose des 30 robinets thermostatiques d'un montant de 3 203,30 € HT.
. Pour l'isolation des combles perdus d'un montant de 5 770,70 € HT.
. Pour la chaudière – *en attente du devis → Relance*

3. FINANCES

Mme le Maire souhaite faire un point financier et présente le Budget Principal et Eau, arrêté au 19 octobre :

BUDGET GENERAL 2020

FONCTIONNEMENT

BUDGETISE	DEPENSES REALISEES	DISPONIBLE	EXCEDENT	DEFICIT
832 800,00 €	146 416,95 €	686 383,05 €	**670 251,93 €**	
BUDGETISE	**RECETTES REALISEES**	**DISPONIBLE**		
832 800, 00€	816 668,88 €	16 131,12 €		

INVESTISSEMENT

BUDGETISE	DEPENSES REALISEES	DISPONIBLE	EXCEDENT	DEFICIT
575 184,00 €	358 966,78 €	216 217,22 €		**214 213,12 €**
BUDGETISE	**RECETTES REALISEES**	**DISPONIBLE**		
575 184,00 €	144 753,66 €	430 430,34 €		

Informations complémentaires :

Pour le City stade :

DEPENSES			RECETTES		
LIBELLE	**MONTANT**	**TAUX**	**LIBELLE**	**MONTANT**	**TAUX**
Création d'un city stade	81 884,00 € HT	100 %	FDI (Département) Conseil Régional (CRST) Fond de concours CCCB CAF	16 359,00 € 16 403.67 € 16 403.67 € 10 000,00 €	72,14 %
Impression Bâche	134,35 € HT		Auto financement Commune	22 852,01 €	27.86 %
Dépenses totales = 82 018,35 € HT			**Recettes totales**	**82 018,35 €**	**100 %**

**TVA sur travaux : 20% soit 16 376,80 €*

Pour l'Eglise d'Orlu :

DEPENSES			RECETTES		
LIBELLE	**MONTANT**	**TAUX**	**LIBELLE**	**MONTANT**	**TAUX**
- Lot maçonnerie - Lot charpente - Lot couverture - Lot cloche - Lot vitraux - Retable - Tableau	143 248,08 € HT 61 759,32 € HT 65 442,69 € HT 3 144,00 € HT 9 071,45 € HT 24 965,00 € HT 9 730,00 € HT	100 %	- Etat (DRAC) retable - Etat (DRAC) cloche - Etat (DRAC) Tableau - Réserve parlementaire - Fonds de concours CCCB - CG 28 (FDI) - CG28 (FDI) Retable - CG 28 (FDI) Tableau - Fondation du Patrimoine - Dons	7 489,50 € 1 257,60 € 3 892,00 € 6 000,00 € 20 000,00 € 30 000,00 € 6 570,00 € 2 919,00 € 30 000,00 € 27 318,28 €	42.7%
			- Emprunt - Auto financement	100 000,00 € 81 914,16 €	57.3 %
Dépenses totales = 317 360,54 € HT			**Recettes totales**	**317 360,54€**	**100 %**

**TVA sur travaux : 20% soit 63 472,11 €*

Nota : il y a aussi eu des dépenses annexes non subventionnables d'un montant de* ***34 539,31* *€ TTC réparties de la façon suivante :*

- *Frais Architectes (GUIORGADZE : 4 628.88 €, + ECP 5 040 € + SEMICHON : 18 881,57 €) : 28 550,45 € TTC*
- *APAVE (coordination SPS) : 2 640 € TTC*
- *Électricité: 3 348,86 € TTC*

Conclusion :
Dépenses totales du projet (+ frais annexes) → 415 371,96 € TTC
Coût total à la charge de la Commune → 216 453, 47 € TTC

BUDGET EAU 2020

FONCTIONNEMENT

BUDGETISE	DEPENSES REALISEES	DISPONIBLE	EXCEDENT	DEFICIT
243 660,00 €	70 765,32 €	172 894,68 €	**114 261,94 €**	
BUDGETISE	**RECETTES REALISEES**	**DISPONIBLE**		
243 660,00 €	185 027, 26 €	58 632,74 €		

INVESTISSEMENT

BUDGETISE	DEPENSES REALISEES	DISPONIBLE	EXCEDENT	DEFICIT
280 515,00 €	59 859,14 €	220 655,86 €	**17 426,66 €**	
BUDGETISE	**RECETTES REALISEES**	**DISPONIBLE**		
280 515,00 €	77 285,80 €	203 229,20 €		

Informations complémentaires :
Pour Eau Bourg de GOMMERVILLE :

DEPENSES			RECETTES		
LIBELLE	**MONTANT**	**TAUX**	**LIBELLE**	**MONTANT**	**TAUX**
EIFFAGE Travaux	306 852,10 € HT (368 222,52 €TTC)	100 %	FDI (Département) DETR Agence de l'eau	20 000,00 € 30 000,00 € 87 948,00 €	34.5 %
BFIe Maître d'œuvre	25 190,00 € HT (30 228,00 €TTC)		Emprunt Auto financement Commune	100 000,00 € 160 502,52 €	65.5 %
Dépenses totales = 398 450,52 € HT			**Recettes totales**	**398 450,52 €**	**100 %**

**TVA sur travaux : 20% soit 61 370,42 €*

Arrivée de M. REBIFFE François – Arnaud à 20h32

4. RESSOURCES HUMAINES

. SYNTHESE DU BILAN SOCIAL 2019

Cette année le bilan social est obligatoire pour toutes les communes.
Dans ce bilan social, il est indiqué :

- l'effectif de la commune,
- les caractéristiques des agents permanents, (répartition par filière et par statut, par catégorie, par genre et par statut)
- les principaux cadres d'emplois,
- le temps de travail des agents,
- la pyramide des âges des agents,
- les mouvements, l'évolution professionnelle, absentéisme, les accidents de travail, etc….

Le bilan social est une enquête statistique permettant de connaître l'état de l'emploi territorial et de suivre son évolution. Au-delà de l'obligation légale, le bilan social constitue un outil de connaissance, de gestion des ressources humaines et d'aide à la décision.

Mme le Maire précise que ce bilan social est disponible et consultable en mairie.

Le Conseil Municipal, à **l'UNANIMITE**, prend acte du bilan social 2019.

. DEPART DE L'AGENT COMMUNAL — CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE. - MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Mme le Maire annonce au Conseil Municipal de la demande écrite d'une disponibilité pour convenance personnelle à compter du 1er janvier 2021, par l'employé communal.
En conséquence, il y a lieu de recruter un nouvel agent communal à compter du 1er janvier 2021.

Au niveau communication, l'annonce a été affichée sur tous les panneaux municipaux et déposée sur le site « Emploi Territorial »

Mme le Maire, profite de l'occasion pour réajuster le poste au niveau du grade et du temps de travail. Elle propose un recrutement pour 21h/semaine (jours à définir avec le nouvel employé communal) au lieu des 14h actuel.

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal, compte tenu des nécessités des services et afin de permettre le recrutement d'un nouvel agent, de créer un poste au grade d'adjoint technique pour 21h et de modifier le tableau des emplois.

Le Conseil Municipal a décidé de transmettre l'annonce à toutes les communes voisines et à la Communauté de Communes Cœur de Beauce, pour affichage.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à **l'UNANIMITE**, adopte la création d'emploi ainsi proposé dans le tableau des emplois.

5. INFORMATIONS

. ORGANISATION DU 11 NOVEMBRE

Mme le Maire informe les conseillers **de l'annulation de la cérémonie du 11 novembre**.
Il sera simplement déposé une gerbe à chaque monument aux morts par les élus.

. NOEL DU 3ème AGE

Mme le Maire informe le Conseil Municipal qu'en 2019, 80 cartes « cadeau » de 40 € à prendre au magasin « LECLERC » d'ANGERVILLE ainsi que 80 bons d'une valeur de 12 € pour un spectacle à l'Eole ont été distribués.
Mme le Maire propose d'augmenter la valeur de la carte « cadeau » à 50 € et de supprimer le bon pour un spectacle à l'Eole. (Au vue de la faible utilisation) ;

Mme le Maire précise qu'à ce jour environ 75 personnes pourront avoir droit à ce noël.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à **l'UNANIMITE**, accorde d'augmenter à 50€ la carte « cadeau » et supprimer le bon pour le spectacle à l'Eole.

. LANCEMENT DE LA CAMPAGNE DE RECENSEMENT 2021

Mme le Maire informe que L'INSEE organise chaque année le recensement de la population. Elle explique que cette opération, menée en partenariat avec les communes, permet de compter toutes les personnes qui habitent sur le territoire français, quelles que soient leur origine et leurs nationalités.

Le recensement fournit également des informations statistiques sur la population (âge, diplômes…) et les logements. Il permet, au niveau local, de définir des politiques publiques adéquates. De ces chiffres, découle la participation de l'Etat au budget de la commune (Dotation Globale de Fonctionnement).
Le recensement relève de la responsabilité de l'Etat, l'INSEE organise et contrôle, les communes préparent et réalisent l'enquête sur le terrain dans le cadre d'un partenariat fixé par la loi.

Dans les communes de moins de 10 000 habitants, le recensement est organisé tous les 5 ans. Le dernier recensement de la commune date de 2016, Gommerville est donc concernée, en 2021, pour effectuer le recensement complet de sa population.
Cette opération se déroulera du 21 janvier au 20 février 2021.

Afin de mener à bien cette mission, elle informe qu'il convient de nommer un coordonnateur titulaire, responsable de l'opération de recensement ainsi que deux agents recenseurs.
Elle précise que chaque agent sera nommé par arrêté du Maire.

Elle souligne qu'une attention particulière sera portée au recrutement de ces agents recenseurs qui seront au contact de la population et qui vont recueillir des informations qu'elles ne devront en aucune manière divulguer. Elle rappelle qu'en effet, les agents recenseurs sont soumis au secret. Elle ajoute également que les communes ne conservent aucune donnée issue du recensement à l'exception du chiffre global de sa population.
En conséquence, Mme le Maire propose de nommer Mme Delphine CHABOUD comme coordinatrice titulaire et Mmes Agnès MARCHAUDON et Patricia PEREZ, comme agents recenseurs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à **l'UNANIMITE**, autorise Mme le Maire de nommer Mme Delphine CHABOUD comme coordinatrice titulaire et Mmes Agnès MARCHAUDON et Patricia PEREZ, comme agents recenseurs

. LANCEMENT D'UNE ETUDE POUR LA REPRISE DE LA COMPETENCE EAU ET ASSAINISSEMENT PAR LA CCCB

Mme le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de la Communauté de Communes Cœur de Beauce des diagnostics du réseau de distribution d'eau, en vu du lancement de l'étude de transfert de la compétence eau et assainissement avant 2026.

6. QUESTIONS DIVERSES

*** Circulation :**

- Appel d'un administré du hameau de Gaudreville, pour signaler que les voitures roulent trop vite et pour demander que la mairie intervienne.
- Demande d'un panneau « stop » à l'intersection de la rue de la Nation et de la rue des Fossés.

La Mairie a contacté le Département qui fera un retour vers le 7 décembre pour étudier diverses propositions.

* **Affaire MAFRAN** :

Madame Mafran a relevé appel du jugement prononcé contre elle le 25 septembre 2019 par le tribunal correctionnel de Chartres.
Cette affaire sera donc évoquée à nouveau devant la Cour d'appel de Versailles à l'audience du 7 février 2021.
Le tribunal correctionnel de CHARTRES a donc décidé de reporter l'audience qui était prévue le 28 octobre 2020 dans l'attente de l'arrêt de la Cour d'appel de Versailles.
Une nouvelle date d'audience au Tribunal correctionnel de Chartres a été fixée au 17 mars 2021.

* **Evènements annulés** :

Malheureusement, au vue du contexte actuel, le spectacle de Noël et les Vœux du Maire sont annulés pour cette année 2020-2021

* **Contrôle incendie** :

Toutes les bornes incendies ont été contrôlées par la société « GARCIA »., qui a remis à ce jour un rapport avec des préconisations à la Mairie.

* **Travaux envisagés et à l'étude pour 2021** :

GRANDVILLE :
Renforcement du réseau d'eau potable – Rue du Parc (*Ces travaux sont prévus dans le Schéma Directeur de l'eau*)
Mise en place des compteurs d'eau à l'extérieur - Rue des Merisiers.

GOMMERVILLE :
Mise en place des compteurs d'eau à l'extérieur - Rue du Château.
.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h40